



**SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le / 1 DEC. 2021

Monsieur le Député,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les suites du Ségur de la Santé.

Le Secrétariat d'Etat est pleinement investi aux côtés du Ministère de la Santé pour répondre aux enjeux de reconnaissance et de valorisation du secteur en améliorant non seulement les conditions salariales, mais aussi la sécurisation et la fluidité des parcours, la formation tout au long de la vie professionnelle et la qualité de vie au travail.

Le renforcement de l'attractivité des métiers est fondamental pour assurer le meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap.

La revalorisation des personnels exerçant leurs fonctions dans les établissements de santé et les EHPAD, prévue par le Ségur de la Santé, avait créé une forme d'incompréhension pour les personnels chargés de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le Gouvernement s'était alors engagé à examiner la situation des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Consciente de cette problématique, je me suis mobilisée en priorité sur l'élargissement de la revalorisation salariale prévue par les accords du Ségur de la Santé. Le 11 février dernier, un complément de traitement indiciaire de 183 euros mensuels a été instauré pour les personnels médico-sociaux rattachés à l'hôpital. Puis, le 28 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé l'extension de cette revalorisation pour les soignants, les aides médico-psychologiques, les accompagnants éducatifs et sociaux et les auxiliaires de vie, à compter du 1er octobre pour les professionnels employés par des établissements publics financés par l'assurance maladie.

Dans le but d'assurer une équité de traitement entre fonction publique et salariés du secteur privé non lucratif, les soignants exerçant au sein de structures privées à but non-lucratif financés par l'assurance maladie et par les Départements bénéficieront également de cette revalorisation, à compter du 1er novembre 2021. Il s'agit d'un engagement majeur du gouvernement à hauteur de 500 millions d'euros par an.

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75007 Paris

Afin d'examiner les situations des autres catégories de professionnels, le gouvernement réunira d'ici le 15 janvier au plus tard une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui permettra de dessiner un calendrier partagé. Il s'agira également de déterminer l'effort respectif du secteur et des financeurs dans l'amélioration de l'attractivité et de la dynamique des parcours de ces professionnels. Au moment où nous créons la 5ème branche, nous devons répondre aux enjeux de reconnaissance et de valorisation de cette filière en nous interrogeant non seulement sur les conditions salariales, mais aussi sur la sécurisation et la fluidité des parcours, la formation tout au long de la vie professionnelle et la qualité de vie au travail.

Tout au long de la crise, je mesure l'investissement sans faille des établissements et services qui accompagnent des personnes en situation de handicap au quotidien. C'est pourquoi ces premières mesures d'équité étaient d'autant plus indispensables.

Cependant, la tension connue dans le secteur médico-social sur les ressources humaines ne sera pas résolue uniquement par la revalorisation des salaires.

Afin d'objectiver la situation, nous avons lancé une enquête dédiée auprès des établissements et services pour personnes en situation de handicap. Il s'agit de mesurer les tensions, mais également les conséquences sur l'accompagnement proposé aux personnes. Nous savons compter sur les organismes gestionnaires pour répondre massivement à cette enquête, afin de disposer de données exhaustives au niveau national. Lorsqu'une structure concentrerait les difficultés, les Agences Régionales de Santé peuvent intervenir en appui, pleinement mobilisées pour soutenir les organismes gestionnaires.

A très court terme, nous travaillons avec Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, à la mobilisation du réseau des agences Pôle emploi, avec deux priorités: identifier les viviers de professionnels, et proposer des formations courtes qualifiantes comme nous l'avons fait pour les EHPAD.

Et pour attirer de nouveaux professionnels nous allons lancer une campagne de communication relative aux métiers de l'accompagnement. Celle-ci devra permettre de valoriser ces métiers auprès du grand public, et faisant notamment la promotion de la technicité des professionnels de ce secteur.

C'est l'ensemble de ces réponses que sont en droit d'attendre les professionnels pour assurer le meilleur accompagnement des usagers, et c'est bien l'objectif commun que nous nous fixons.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous



Sophie CLUZEL